20	31/08/2018	BE 0659.926.929	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18594.00054	A 1.1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **Docks-O sprl**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: Grand Place N°: 3 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise: BE 0659.926.929

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 26-07-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 06-07-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 26-07-2016 au 31-01-2018

Exercice précédent du - au -

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.3, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 11

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

DE ANNA Luca

Avenue Evariste de Meersman 9
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE

Début de mandat: 06-07-2018 — Gérant

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise*,

B. L'établissement des comptes annuels*,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**135.621**	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**6.405**	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**129.116**	
Terrains et constructions		22	91.132	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	37.984	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**100**	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**230.106**	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**65.580**	
Stocks		30/36	65.580	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**75.898**	
Créances commerciales		40	75.898	
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**88.627**	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**365.727**	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-119.667**	
Capital		10	**12.400**	
Capital souscrit		100	18.550	
Capital non appelé		101	6.150	
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	**-132.067**	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	**485.393**	
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**484.143**	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	258.389	
Fournisseurs		440/4	258.389	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	18.107	
Impôts		450/3	4.807	
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.300	
Autres dettes		47/48	207.647	
Comptes de régularisation		492/3	**1.250**	
TOTAL DU PASSIF		10/49	**365.727**	

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	32.875	
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62	126.887	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	25.028	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	2.540	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**(+)/(-)**		9901	**-121.580**	
Produits financiers		6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**10.486**	
Charges financières récurrentes			65	10.486	
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**(+)/(-)**		9903	**-132.067**	
Prélèvements sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	**(+)/(-)**		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**(+)/(-)**		9904	**-132.067**	
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**(+)/(-)**		9905	**-132.067**	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	**(+)/(-)**	9906	**-132.067**	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-132.067	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	**(+)/(-)**	14	**-132.067**	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	9.560	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**9.560**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	3.155	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**3.155**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		21	**6.405**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	150.988	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**150.988**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	21.873	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**21.873**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		22/27	**129.116**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	100	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**100**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	**(+)/(-)**	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		28	**100**	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2,3	
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503		

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION
Les présentes règles sont déterminées conformément au respect des dispositions légales en la matière et s'appliquent pour l'évaluation de l'inventaire de tous les avoirs, créances et obligations, de quelque nature que ce soit, se rapportant à la société et des moyens propres qui y ont été affectés.
Les présentes règles d'évaluation valent en particulier pour la détermination et l'adaptation des amortissements, des réductions de valeurs et des provisions pour les risques et les charges, ainsi que pour les réévaluations.
La détermination et l'application des présentes règles supposent que la société poursuive ses activités.
REGLES D'EVALUATION GENERALES
A. Evaluation individuelle des éléments de l'actif
Chaque élément de l'actif est évalué séparément. Les amortissements, les réductions de valeurs et les réévaluations sont spécifiques aux éléments de l'actif auxquels ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées.
B. Prudence, sincérité et bonne foi
Les évaluations, les amortissements, les réduction de valeurs et les provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, de sincérité et de bonne foi.
Les amortissements, les réduction de valeurs et les provisions pour les risques et charges sont constitués systématiquement et ne dépendent pas du résultat de l'exercice.
Dans les cas où par manque de critères d'évaluation objectifs, les évaluations des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations sont inévitablement aléatoires, il en est fait mention dans l'annexe, lorsque les montants concernés sont importants, compte tenu de l'exigence de l'image fidèle.
Les réduction de valeurs et les provisions pour les risques et charges qui sont supérieures à ce qui est exigé, ne sont pas maintenues et font l'objet d'une reprise.
C. Valeur d'acquisition, valeur nominale - réévaluation
La règle générale dit que chaque élément d'actif est évalué suivant une valeur d'acquisition et repris au bilan pour ce montant, sous déduction des amortissements et des réductions de valeurs s'y rapportant.
Toutefois :
- les créances sont en principe évaluées à leur valeur nominale ;
- les immobilisations corporelles ainsi que les participations et les actions qui apparaissent sous les immobilisations financières, peuvent être réévaluées dans les cas prévus par l'arrêté royal.

REGLES D'EVALUATION PARTICULIERES
Frais de constitution
La charge des frais de constitution est assumée durant l'exercice pendant lequel ils sont consentis.
Les frais qui sont faits dans le cadre de la restructuration sont uniquement repris à l'actif, lorsqu'il s'agit de frais déterminés se rapportant à une modification profonde de la structure ou de l'organisation de l'entreprise et que ces frais visent à avoir un effet favorable et durable sur la rentabilité de l'entreprise.
Immobilisations
a. Evaluation de la valeur brute
Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition et repris pour ce montant au bilan, sous déduction des amortissements et des réductions de valeurs s'y rapportant.
La valeur d'acquisition est le prix d'achat ou en l'occurrence le coût de revient. Le prix d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais complémentaires.
Le coût de revient comprend outre les frais d'acquisition des matières premières, des biens de consommation et des matières consommables, les frais de production résultant directement du produit individuel ou du groupe de produits; ainsi que la partie proportionnelle des frais de production qui ne sont qu'indirectement attribuables au produit individuel ou au groupe de produits, dans la mesure où lesdits frais se rapportent à la période de production normale.
b. Amortissements
Les immobilisations avec une durée d'utilisation limitée sont amorties de telle manière que leur coût est réparti sur la durée d'utilité ou d'utilisation probable.

	Méthode L(linéaire) D(dégressif) A(autres)	Base NR(non réévalué) R(réévalué)	Amortissements Principal/ Frais access. min-max	min-max
Installations, machines et outillage	L	NR	10-25	20-100
Matériel roulant	L	NR	20-33	20-100
Mobilier et matériel de bureau	L	NR	10-20	20-100
Fonds de commerce/goodwill	L	NR	05-20	10-100
Software et ordinateur	L	NR	33.3	33.3

Stocks
Les stocks sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture si celle-ci est plus basse. Par valeur d'acquisition, on entend le prix d'acquisition ou le coût de revient.
Le prix d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les frais supplémentaires. Le coût de revient comprend, outre le prix d'achat des matières premières, des biens de consommation et des matières consommables, uniquement les frais de production qui sont directement attribuables au produit individuel ou au groupe de produits.
Les méthodes suivantes sont utilisées pour la détermination des valeurs d'acquisition :
*biens commerciaux fifo
Réduction de valeur sur stocks :
Dans l'évaluation du stock, une provision pour couvrir ce qui n'a pas été vendu peut être comptabilisé, compte tenu de la saison de l'acquisition.
Créances (à plus d'un an - à un an maximum)
Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.
Les réductions de valeurs sont appliquées lorsque pour l'ensemble ou une partie de la créance, il y a une incertitude concernant le paiement à l'échéance. Des réductions de valeurs sont également appliquées sur ces créances lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable à la date de clôture.
Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges sont constituées compte tenu :
a. des obligations qui reposent sur l'entreprise, en matière de pension de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions semblables.
b. des charges pour les grands travaux de réparation ou d'entretien.
c. des risques de perte et de frais qui résultent des garanties personnelles ou matérielles, renforcées en garantie de dettes ou d'obligations de tiers, découlant d'engagements d'achat ou de vente d'immobilisations, de commandes faites ou reçues en exécution de tiers, positions à terme ou contrats en devises, positions à terme ou contrats portant sur des biens, des garanties techniques liées à des ventes ou des services déjà exécutés par l'entreprise, de litige en instance.
DETTES
Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.
Créances et dettes en devises étrangères
Les créances et les dettes en devises étrangères sont converties au taux de change officiel à la date du bilan. Les gains sur les taux de change éventuellement non réalisés ne sont pas repris.
CONTINUITE
Les règles d'évaluation sont établis dans une hypothèse de continuité malgré le fait que l'entreprise a une perte reportée sur le bilan. Les administrateurs ont informé les actionnaires à propos des pertes et ils décident de soutenir l'entreprise et ils décident de poursuivre les activités. Il y a des perspectives positives pour l'avenir.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	
FrippO sprl BE 0645.747.608 Grand Place 3 1000 Bruxelles **BELGIQUE**	actions sans valeur nominale	1.296	0	90
De Anna Luca Avenue Evariste de Meersman 9 1082 Berchem-Sainte-Agathe **BELGIQUE**	actions sans valeur nominale	144	0	10

DOCKS-O sprl

Grand Place 3
1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0 659 926 929

RAPPORT SPECIAL DU GERANT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 431 ET 432 DU CODE DES SOCIETES

Conformément aux articles 95, 96 et 608 du Code des Sociétés, nous avons eu l'honneur de vous soumettre, pour approbation, les comptes annuels de la société clôturés au 31 janvier 2018 ainsi que nos constatations à cet égard, y inclus notre rapport spécial conformément à l'article 431 et 432 du Code de Sociétés.

L'article 431 stipule que si par la suite d'une perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié de la part fixe du capital social, l'assemblée générale doit se réunir dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des obligations légales ou statutaires, en vue de délibérer et de statuer, le cas échéant, dans les formes prescrites pour la modification des statuts, de la dissolution éventuelle de la société et éventuellement d'autres mesures annoncées dans l'ordre du jour.

Article 432 du Code des Sociétés prévoit même que lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur à 6.200 EUR, tout intéressé peut demander au tribunal la dissolution de la société. Le tribunal peut, le cas échéant, accorder à la société un délai en vue de régulariser sa situation.

Dans ce rapport spécial nous vous avons proposé les mesures que nous comptons adopter en vue de redresser la situation financière de la société, suivi de la restructuration que nous avons commencé dans le point de vente et des négociations avec le fournisseur principal O-Bag concernant le soutien commercial et financier.

De plus, nous avons annoncé de continuer à évaluer régulièrement l'évolution de la situation financière des magasins.

Une des difficultés les plus importante est la dette vis-à-vis notre maison mère FRIPP O. Cette dette dépasse le 157.000 EUR et notre situation financière ne nous permet pas le remboursement dans un futur proche. Au contraire, nous voulons vous demander de vous porter garant pour nous, étant donné nos fonds propres négatifs.

De ce fait, nous vous suggérons d'allouer une partie significative, au moins 150.000 EUR ou plus, de votre emprunt comme emprunt à long terme et de nous soustraire à d'obligation de remboursement pour les 3 ans qui suivent.

Rappelons que la société n'a pas de dettes échues vis-à-vis de l'administration fiscale et sociale et qu'il n'y a pas de dettes vis-à-vis des institutions financières. De ce fait, notre position financière ne présente pas de risque direct du fait qu'il n'y a pas d'autres créanciers importants, excepté notre fournisseur principal.

Sur base des mesures mentionnées ci-dessus, nous proposons à l'Assemblée Générale de continuer les activités de la société. Nous continuons donc à appliquer les règles d'évaluations sur une base constante, sans prendre en considération une éventuelle discontinuité des activités.

Ce rapport spécial sera tenu à la disposition des associés au siège social de la société quinze jours avant l'Assemblée Générale Extraordinaire et sera annoncé dans l'ordre du jour de cette dernière.

Le Gérant,

Le 30 avril 2018

Luca De Anna

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 201

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	1,6	1,1	2,3 ETP	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	4.538	1.975	6.513 T	T
Frais de personnel	102	88.414	38.473	126.887 T	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	3	4,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	1	3,8
Contrat à durée déterminée	111		2	0,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	3	4,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3	2	4
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,2
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	3	4,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	10	8,2
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1	7	4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	